

Fonds Immobilier de proximité

LAVAL ÉCONOMIE

Présentation du dispositif

Le Fonds Immobilier de proximité est un dispositif en faveur du maintien et du développement des activités commerciales, artisanales et des services marchands dans les centralités. Seules les entreprises de Laval Agglomération sont concernées.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles :

- Entreprises commerciales
- Entreprises de services
- Structures de l'ESS
- Entreprises artisanales accueillant du public et Situées dans une centralité de l'agglomération lavalloise. (centre-ville, centre-bourg, centralité de quartier)

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les projets de travaux immobiliers : construction, extension, rénovation, mise aux normes et/ou aménagement de locaux d'activités situés en centralité (centre-ville, centre bourg, cœur de quartier)

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

À partir de 5 000 € de travaux immobiliers, subvention d'un montant de 25% HT des dépenses éligibles jusqu'à un plafond de 20 000.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de Laval Économie et Laval Agglomération.

Organisme

LAVAL ÉCONOMIE

- 23, place du général Ferrié
53000 LAVAL
Téléphone : 0243498600
E-mail : contact@laval-economie.fr
Web : www.laval-economie.fr

Déposer son dossier

- <https://www.laval-economie.fr/jai-besoin-de-soutien-financier/>